

Conditions de travail des agents d'assainissement

Dossier de la rédaction de H2o
December 2019

Un nouveau rapport dévoile l'horreur des conditions de travail de millions d'agents d'assainissement dans les pays en développement

Selon un rapport publié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans les pays en développement, des millions d'agents d'assainissement sont contraints de travailler dans des conditions qui mettent en danger leur santé et leur vie et portent atteinte à leur dignité et à leurs droits fondamentaux.

Les agents d'assainissement fournissent un service public essentiel qui contribue de façon déterminante à protéger la santé humaine. Ils appartiennent souvent aux franges de la société les plus marginalisées, les plus pauvres et les plus discriminées, et travaillent fréquemment sans équipement ni protection, sans jouir d'aucun droit. "Un des principes fondamentaux dans le domaine de la santé est "avant tout, ne pas nuire". Les agents d'assainissement apportent une contribution essentielle à la santé publique, partout dans le monde, mais, ce faisant, ils mettent leur propre santé en danger. C'est inacceptable", a déclaré la Dre Maria Neira, directrice du Département Santé publique et Environnement de l'OMS. "Nous devons améliorer leurs conditions de travail et renforcer les moyens humains du secteur de l'assainissement afin de pouvoir atteindre les objectifs mondiaux en matière d'eau et d'assainissement."

Ce rapport sur le sort des agents d'assainissement dans les pays en développement a été établi conjointement par la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation mondiale de la santé et WaterAid pour sensibiliser l'opinion publique aux conditions de travail déshumanisantes de cette population et appeler à changer les choses. Il s'agit de l'étude mondiale la plus complète jamais réalisée sur la question, publiée alors que le corpus de recherches sur cette catégorie de travailleurs est en plein essor. La mauvaise qualité de l'assainissement entraîne chaque année jusqu'à 432 000 décès imputables à la diarrhée, et favorise la transmission d'autres maladies comme le choléra, la dysenterie, la typhoïde, l'hépatite A et la poliomyélite. Le travail des agents d'assainissement consiste par exemple à nettoyer des toilettes, des conduits ou des bouches d'égout ou encore à vider des fosses, notamment des fosses septiques. Ils s'occupent aussi des stations de pompage ou d'épuration. Ces travailleurs jouent un rôle précieux dans l'amélioration de la santé et du bien-être des populations du monde entier et ont eux aussi le droit à la santé. Les déchets doivent être correctement traités avant d'être éliminés ou utilisés. Or, ces agents sont souvent en contact direct avec les déchets humains, qu'ils sont contraints d'enlever à la main, sans équipement ni protection, ce qui les expose à de nombreux risques sanitaires et maladies. Ces activités constituent souvent un emploi informel, et ceux qui l'occupent ne bénéficient alors d'aucun droit ni d'aucune protection sociale. La rémunération peut être insuffisante voire inexistante : certains travailleurs indiquent être payés en nourriture plutôt qu'avec de l'argent. C'est un travail fréquemment stigmatisé socialement, qui se fait d'ordinaire la nuit.

Ce rapport donne toutefois des exemples de bonnes pratiques dans lesquels ce travail est officiellement reconnu et régi par des règles. Il définit notamment quatre principaux domaines d'action pour les pays et les partenaires de développement : la forme des politiques, de la législation et de la réglementation ; l'élaboration et l'adoption de lignes directrices opérationnelles à l'intention des travailleurs ; la sensibilisation et l'autonomisation des agents d'assainissement afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits ; et le renforcement des données disponibles sur le statut de ces emplois et sur les bonnes pratiques. En Afrique du Sud, par exemple, les employés des secteurs public et privé travaillent dans le cadre des normes nationales du travail et sont correctement équipés et formés.

L'Organisation mondiale de la santé aide à renforcer les capacités nationales en veillant à ce que la protection des agents d'assainissement soit un volet des politiques nationales sur l'assainissement et soit prise en compte dans l'évaluation et la gestion des risques au niveau local. L'OMS travaillera également avec ses partenaires afin de déterminer combien de personnes dans le monde travaillent dans le secteur de l'assainissement et d'estimer la charge de morbidité pour les agents d'assainissement.

Rapport OMS

Photo Nouakchott (Mauritanie) 2006, Martine Le Bec